

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025



MOTO-CLUB: Nevers & de la Nièvre
E-MAIL: mcnevers@wanadoo.fr
TÉLÉPHONE: 0610944695
ORGANISATEUR TECHNIQUE: MOREAU Régis

N° D'ÉPREUVE FFM: 199
DATE: 21/09/2025
LIEU: Saint-Eloi (D58)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	ANNE Thierry	Licence : 002268
Délégué FFM (Président de jury)	Jean-Marc FARGE	Licence : 009980
Membre du Jury	ROBERT Dominique	Licence : 080775
Membre du Jury	BARNAY Didier	Licence : 179273
Commissaire technique responsable	Roger BLANC	Licence : 004065
Responsable du chronométrage	SEGOIN Eliane	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

☒ Vintage ☒ Classic - Evolution - Prototype ☒ Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1977.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

Evolution : Machines jusqu'à l'année 1984. Refroidissement par air, avec autre système d'amortisseurs que pour la catégorie « Classic » ou refroidissement liquide avec freins à tambours.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution », équipées d'un frein à disque d'origine ou transformées avec des éléments d'époque.

Pré-90 : Machines à partir de l'année 1985 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Âges des pilotes :

Suivant les Règles Techniques et de Sécurité Motocross : 13 ans minimum en 125cc / 15 ans minimum pour les autres cylindrées.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, LUE, IAT, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour avant et arrière.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... BERTRAND Patrick

Nombre de secouristes x12

Hôpital le plus proche NEVERS

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 15min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site Terrain de Forges

Adresse Les terres Blanches 58000 Saint-

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1455

Largeur minimum de la piste 7

Largeur de la grille 40

Longueur de la ligne droite de départ 75

Nombre d'OCP* 14

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : 45.

En manche : 45.



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 16/02/2025



VISA DE LA LIGUE

DATE: 25/07/2025

LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE
Visa 32/2025
Ep. 199 - MX à l'ancienne

VISA DE LA FFM

DATE: 20/08/2025

NUMÉRO: 25/0800



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



LIGUE
BOURGOGNE
FRANCHE - COMTE

CHAMPIONNAT DE FRANCE MX à l'ancienne

21/09/2025

	DIMANCHE		
07h00 - 08h00	Contrôles Administratif et Technique		
08h00	Briefing Commissaires		
09h00	Essais libre - Vintage	15 mn	
09h20	Essais libre - Classic - Evolution - Prototype	15 mn	
09h40	Essais libre - Pré-90 & Super Evolution	15 mn	
10h00	Essais chronométrés - Vintage	15 mn	
10h20	Essais chronométrés - Classic - Evolution - Prototype	15 mn	
10h40	Essais chronométrés - Pré-90 & Super Evolution	15 mn	
	PAUSE		
14h00	1 ^{ère} Manche Vintage	15 mn	+1T
14h25	1 ^{ère} Manche Classic - Evolution - Prototype	20 mn	+1T
14h50	1 ^{ère} Manche Pré-90 & Super Evolution	20 mn	+1T
16h00	2 ^{ème} Manche Vintage	15 mn	+1T
16h25	2 ^{ème} Manche - Classic - Evolution- Prototype	20 mn	+1T
16h50	2 ^{ème} Manche Pré-90 & Super Evolution	20 mn	+1T
18h00	Remise des Prix		